

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BURFAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20240905-DBC20240905_08-DE Reçu le 18/09/2024 Publié le 18/09/2024

N° DBC 20240905-08

Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS contact@cctdm.fr 04.73.53.24.71 www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice : 35

Membres du Bureau présents : 19

Membre du Bureau représenté :

Membre présent sans voix délibérative : 0

Total votants: 19

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 SEPTEMBRE 2024 à 13 HEURES

Date de la convocation : 26 août 2024

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 05 septembre 2024 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents: Tony BERNARD, Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Jean Eric GARRET, Bernard LORTON, Chantal CHASSANG, Patrice BION (représente Michel GONIN), Patrick SAUZEDDE, Christophe DOS SANTOS, Daniel BALISONI, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés : Stéphane RODIER, Rachel BOURIER, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Laurent CLIVILLÉ (sans voix délibérante), Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau ayant donné procuration : Néant.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

CONVENTIONS AVEC LES COLLEGES DE LA DUROLLE A LA MONNERIE-LE-MONTEL, BELLIME A COURPIERE, CONDORCET A PUY-GUILLAUME ET AUDEMBRON A THIERS

Rapporteur: Pierre ROZE, Vice-Président

Afin de développer les liens entre les collèges de la Durolle, Bellime, Condorcet, Audembron, et les accueils de Loisirs jeunes du Pont de Celles, Courpière et Thiers, les animateurs du Centre social intercommunal mènent des projets et des ateliers dans les quatre collèges. Ces ateliers se déroulent sur la pause méridienne, à l'intérieur des établissements, l'animateur peut être seul ou en co-animation avec un membre de l'équipe enseignante. Les ateliers peuvent également se dérouler à l'extérieur de l'enceinte du collège et nécessiter un transport par le véhicule de la Communauté de communes.

AR Prefecture

063-200070712-20240905-DBC20240905_08-DE Reçu le 18/09/2024

Publié le 18/09/2024

Il est proposé une convention de mise à disposition entre Thiers Dore et Montagne et chaque collège cité pour l'animation d'ateliers sur la pause méridienne pour l'année scolaire 2024-2025.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les conventions telles que présentées en annexe ;
- Autorise Le Président à signer les conventions et tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS: 19

Membres du Bureau présents : 19

Représentés : 0

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19

Pour: 19

Contre: 0

Abstention: 0

Membre présent sans voix délibérative : 0

Non-participation: 0

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance,

Thomas BARNERIAS

Le Président,

Tony BERNARD Maire de Châteldon

